

## Graphie nordique unifiée des noms

En 1956, le Conseil linguistique nordique a entrepris d'adopter une graphie nordique unifiée des noms russes (slaves). Diverses études de base ont été publiées dans des numéros du périodique *Nordiske språkspørsmål*, à Oslo, en 1961, 1962 et 1963. En 1970, le Conseil a fait paraître une publication intitulée *Noms russes : Graphie nordique unifiée et nomenclature*. Cette publication est un volume de 96 pages qui contient environ 2 250 noms géographiques et noms de personnes. Le Conseil a également publié des listes de noms d'autres pays en

graphies nordiques unifiées. D'autres travaux sont en cours sur une graphie nordique unifiée de noms d'autres parties du monde.

### Traitement en commun, par les pays nordiques, des données relatives aux noms

En 1971, le sixième Congrès onomastique nordique a constitué un comité nordique chargé de coordonner la recherche onomastique nordique. Le Comité s'occupe actuellement d'élaborer des règles nordiques communes pour le traitement des données relatives aux noms.

## RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA FRANCE\*

La normalisation des noms géographiques est une tâche dont l'importance et la nécessité se font de plus en plus sentir tant sur le plan national que sur le plan international. Ceci résulte essentiellement de l'accroissement toujours plus considérable des possibilités de communications et d'échanges, qui, depuis le début de ce siècle, favorisent le développement et l'élargissement de relations de toute nature entre les différents pays du monde.

Sur l'ensemble du territoire français, le problème de la normalisation nationale est abordé à deux niveaux différents. En premier lieu, on doit distinguer les noms de commune, c'est-à-dire les noms des circonscriptions administratives de base. En vertu d'une ordonnance du 2 novembre 1945, ces noms ne peuvent être modifiés que par décret pris par le Ministre de l'intérieur, sur la demande du conseil municipal, après consultation du conseil général et avis du conseil d'Etat. Pour l'application de cette ordonnance, il a été institué auprès du Ministre de l'intérieur une commission consultative dite de révision du nom des communes, compétente en matière de toponymie, tant du point de vue scientifique que du point de vue administratif.

On distingue, en second lieu, les noms qui ne s'appliquent pas à des communes, et, dans ce domaine, l'Institut géographique national — déjà représenté par ailleurs dans la précédente commission consultative — constitue l'autorité toponymique de fait. Dès 1942, aussitôt après la création de l'Institut géographique national, qui succédait lui-même au Service géographique de l'armée, une commission de toponymie a été mise sur pied dans le nouveau service pour traiter les problèmes posés par le rassemblement des noms de lieux sur le territoire métropolitain, ainsi que par le choix des graphies à retenir pour ces noms. Ayant à sa disposition les résultats de travaux cartographiques antérieurs et bénéficiant de l'expérience acquise dans d'autres services d'Etat, comme ceux du Cadastre et de l'éducation nationale, l'Institut géographique national a pu faire élaborer pour les besoins de ses personnels d'exécution, une méthode et des instructions générales et particulières ayant pour but de définir, à partir de données multiples parfois discordantes, la solution qui paraît la meilleure et

la plus exacte pour identifier chaque objet géographique, en tenant compte à la fois du contexte local et des besoins nationaux.

L'Institut géographique national n'a pas cherché à limiter son activité toponymique au seul territoire métropolitain de la France. Au contraire, il s'est également efforcé de contribuer, dans toute la mesure possible, à la normalisation des toponymes d'outre-mer. Depuis l'accession à l'indépendance des pays d'outre-mer, il a poursuivi cette tâche, soit dans le cadre de conventions générales de coopération cartographiques avec les gouvernements intéressés, soit dans le cadre de conventions de travaux particulières passées avec les services techniques de ces pays.

Dans les domaines de la transcription et de la translittération des toponymes, des accords ont été passés, antérieurement à la Conférence de 1967 à Genève, avec les autorités officielles compétentes du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Haute-Volta, du Liban, du Maroc, de la République centrafricaine et du Tchad.

Depuis la Conférence de 1967, le Gouvernement français a été représenté à toutes les sessions du Groupe des experts des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques. Il n'a, par contre, participé à aucune activité régionale au sein de la Division des langues romanes (Amérique latine exceptée); aucune information ne lui a été communiquée sur l'organisation de telles activités, mais cette conférence devrait donner la possibilité de remédier à cette situation dans les années qui viennent. Il faut noter cependant que dans la mesure où les autorités toponymiques des pays étrangers — quelle que soit la division auxquelles ils appartiennent — sont constituées à l'intérieur d'organismes cartographiques nationaux, les conventions d'échange de publications entre ces organismes et l'Institut géographique national contribuent à favoriser la diffusion, entre la France et ces pays étrangers, des résultats concrets auxquels ont abouti les travaux de normalisation nationale.

Au cours de la même période, de 1967 à 1971, et du point de vue de la normalisation nationale, l'Institut géographique national a participé aux opérations de contrôle effectuées lors de la préparation du *Code officiel géographique*, publié en 1971 par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le *Code*

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.64.

*officiel géographique* fournit la totalité des dénominations des communes françaises. L'Institut géographique national a surtout recueilli sur le terrain les toponymes appelés à figurer sur les cartes publiées par lui et a procédé à la normalisation de leurs graphies. Ces travaux portent sur une superficie de 76 720 km<sup>2</sup> environ, cartographiés à l'échelle du 1/25 000. Il ne s'agit évidemment ici que de la carte de base, les cartes à des échelles inférieures en étant dérivées. Un certain nombre de feuilles intéressant les Nouvelles-Hébrides, la Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises ont également été publiées à différentes échelles (1/20 000, 1/50 000 et 1/100 000), avec normalisation des graphies des toponymes figurant sur ces publications.

En dehors du territoire national, l'Institut géographique national a poursuivi ses travaux de rassemblement des toponymes et de normalisation des graphies au titre des programmes d'aide ou de coopération concernant les séries de cartes au 1/200 000 des pays ci-après : Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. Ces travaux

couvrent, dans l'ensemble, 115 feuilles au 1/200 000 dans le découpage de la Carte internationale du monde. De semblables travaux ont été exécutés en vue de la publication de cartes à l'échelle de 1/50 000 pour les pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Niger, République centrafricaine, Tchad et Togo, soit à la demande des Etats concernés, soit au titre de programmes d'aide ou de coopération. Ces travaux portent sur 98 feuilles au 1/50 000.

Enfin, dans le cadre de conventions de coopération cartographique passées avec les autorités officielles de l'Algérie, l'Institut géographique national a recueilli et normalisé les noms qui doivent figurer sur les séries de cartes aux échelles suivantes : 1/25 000, pour une superficie correspondant à 97 feuilles; 1/50 000, pour une superficie correspondant à 15 feuilles; 1/200 000, pour une superficie correspondant à 15 feuilles. Il s'agit dans les trois cas des cartes de base appropriées à certaines régions de caractéristiques bien définies, mais seules les cartes aux échelles de 1/25 000 et de 1/50 000 ont récemment donné lieu à des travaux sur le terrain pour le rassemblement des noms.

### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE BRÉSIL\*

A l'échelon national, la responsabilité des décisions concernant les problèmes de toponymie incombe au Comité national de planification et de normalisation pour la géographie et la cartographie (CONPLANGE), créé dans le cadre de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (Fondation IBGE) par décret législatif n° 161 du 13 février 1967, et comprenant des représentants de divers organismes fédéraux et des Etats.

A sa réunion plénière de juillet 1971, le Comité national de planification et de normalisation a examiné et approuvé des modifications de la nomenclature des toponymes portés sur les feuilles de la Carte internationale du monde au 1/1 000 000 qui couvrent le territoire du Brésil.

Le Comité a formé un sous-comité des données géographiques, chargé des études concernant les noms géographiques et la toponymie, ainsi que les sujets qui s'y rattachent.

Dans le cadre de la Fondation IBGE, le Service de la documentation et des renseignements géographiques et cartographiques étudie la graphie des noms géographiques et d'autres problèmes toponymiques, et édicte des règles à cet égard. Ce service reçoit de nombreuses demandes, notamment en ce qui concerne la nomenclature des détails géographiques d'intérêt direct pour les chemins de fer. Ces activités sont coordonnées par la Division de la coordination des renseignements du Service de la documentation qui s'est doté à cet effet de personnel spécialisé.

Il convient de mentionner particulièrement les travaux de l'Association brésilienne des normes techniques qui s'occupe depuis 1970 de coordonner les activités des divers organismes officiels et privés dans le domaine de la terminologie géographique.

En outre, l'Association a constitué un comité chargé d'étudier la terminologie relative aux questions d'urbanisme; ce comité comprend des représentants de l'Institut des architectes du Brésil, de l'Institut brésilien d'administration municipale, de la Fondation IBGE (comprenant l'Institut brésilien de géographie et l'Institut brésilien de statistique) de l'Association de génie civil de la Faculté d'architecture et d'urbanisme de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, du Ministère de l'industrie et du commerce, de l'administration de l'Etat de Guanabara et d'autres organismes, ainsi que des personnalités éminentes des milieux de l'architecture et de l'urbanisme, comme Lúcio Costa, Oscar Niemeyer, Burle Marx, Henrique Mindlin et Maurício Roberto, pour ne nommer que quelques-uns.

L'Institut brésilien de géographie a rédigé un document intitulé «*Léxicos sobre Urbanismo*» (Répertoires des termes d'urbanisme), qui doit servir de base aux activités du comité.

En 1970, la Fondation IBGE a créé un comité chargé d'examiner, en se référant aux travaux antérieurs de la Fondation, les cas les plus importants de graphies contestées de noms de villes et villages brésiliens et de faire des propositions concernant les critères à adopter lors de l'étude des problèmes actuels et futurs.

L'université de São Paulo a préparé et publié en 1968 un index des toponymes portés sur les feuilles de la carte internationale du monde au millionième qui couvrent le territoire brésilien.

En 1971, l'Institut brésilien de géographie a publié une réédition poussée de cet index, qui tient compte de nouvelles recherches plus poussées et des décisions de la Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième, tenue à Bonn en 1962.

\* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.69.